

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PARCOURS CIVIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE
EDUCATION MORALE ET CIVIQUE
NIVEAU PREMIERE BAC PRO
<i>THEME 1 : EXERCER SA CITOYENNETE DANS LA REPUBLIQUE FRANCAISE, DANS L'UNION EUROPEENNE ET EN NC.</i>
<i>SEQUENCE « VOTER »</i>
<i>REFERENTIEL EMC EN NOUVELLE-CALEDONIE OBJECTIF 3 : FONDER ET DEFENDRE UN JUGEMENT MORAL.</i>

SEQUENCE	« VOTER »	OBJECTIFS
Lancement	<u>Définir le thème de la séquence</u>	Réflexion sur les mots clés : Qu'est-ce que le vote ? Qui vote ? Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Depuis quand ? Qu'est-ce qu'une démocratie ?
Séance 1	Voter en France hier et aujourd'hui <u>Problématique : Comment le droit de vote a-t-il évolué ?</u>	- Connaître l'évolution du droit de vote dans le temps. - Connaître les modalités du vote.
Prolongement	Organisation d'un débat : fiche d'activité ci-dessous.	- Mobiliser les connaissances exigibles. - Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique. - S'impliquer dans le travail en équipe.
Séance 2	Voter en Nouvelle-Calédonie : <u>Problématique : Quelles sont les spécificités du droit de vote en Nouvelle-Calédonie ?</u>	- Comprendre la triple citoyenneté en Nouvelle-Calédonie. - Connaître les corps électoraux spéciaux.
Séance 3	Évaluation sommative	

> **LE VOTE DOIT-IL ÊTRE UNE OBLIGATION POUR LE CITOYEN ? :**

> **Objectifs :**

- Mobiliser les connaissances exigibles.
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.
- S'impliquer dans le travail en équipe.

> **Démarche :**

Bien définir en amont les règles de prise de parole, distribuer les rôles : le maître du temps, celui qui donne la parole, les secrétaires, l'observateur qui note les prises de parole, définir la durée du débat, et comment il s'intègre dans la séquence

> **Doc d'accroche**

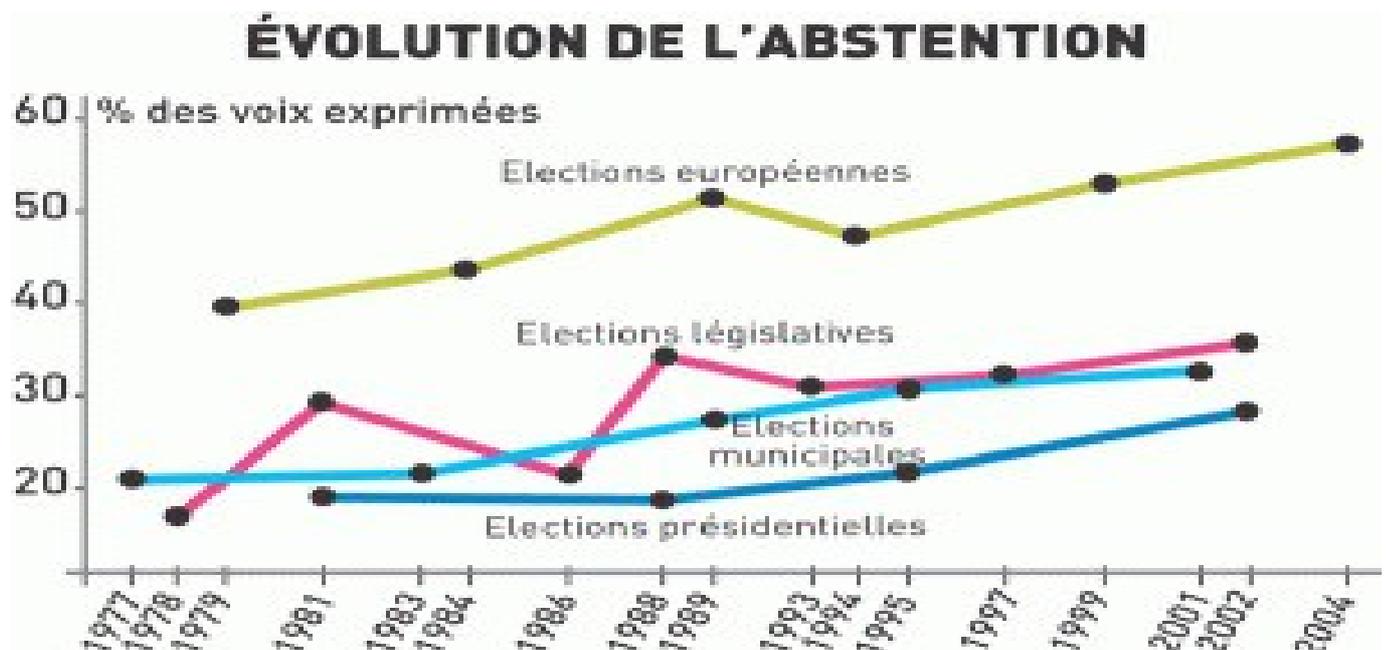
Début du film « J'AI PAS VOTÉ » ou une affiche du CIDEM

Définir la question avec d'autres documents : tableau de l'évolution de l'abstention
Photographie d'une carte d'électeur : "voter est un droit, c'est aussi un devoir civique"

Faire émerger la question : doit-on rendre le vote obligatoire en France ?

> **CONSIGNES :** Après voir lu attentivement les documents ci-dessous, en prenant des notes et en surlignant certains passages des documents, remplissez la fiche de préparation du débat

- **Document 1 : L'évolution de l'abstention en France sous la Ve République :**



- Document 2 : Vote obligatoire : efficace ou pas ?

Environ 30 pays à travers le monde ont déjà instauré cette pratique pour lutter contre l'abstention et parfois depuis très longtemps. À première vue, les taux de participation y sont souvent élevés, mais aussi en fonction des sanctions encourues pour les récalcitrants. Tour d'horizon.

Belgique

Depuis 1893, le vote est obligatoire en Belgique sous peine de sanctions. L'article 62 de la Constitution belge dispose que "le vote est obligatoire et secret". Sans excuse valable, l'amende est de 27,50 à 55 euros pour la première fois et de 137,50 euros en cas de récidive. Mais la sanction ne s'arrête pas là. Si le citoyen s'abstient quatre fois en quinze ans, il peut être rayé des listes électorales pour dix ans. En outre, il ne peut pas recevoir de nomination, de promotion ni de distinction de la part d'une autorité publique. Les sanctions sont peu appliquées en raison de l'encombrement des tribunaux. mais cela n'empêche pas la participation de frôler les 90 % lors des élections, des scores exceptionnels pour une démocratie contemporaine.

Luxembourg

Plusieurs lois régissaient les différents scrutins depuis 1924. Le système a été simplifié en 2003. Les sanctions prévues sont loin d'être symboliques. Pour une première abstention, l'amende est de 100 à 250 euros et de 500 à 1 000 euros pour une récidive dans les 5 ans. Lors des dernières élections législatives de 2013, la participation s'est élevée à près de 91 %.

Grèce

Malgré l'obligation en vigueur en Grèce, en janvier 2015, 63 % des électeurs seulement se sont déplacés aux élections législatives pour porter Syriza au pouvoir. Il faut dire qu'aucune amende n'est prévue en cas de manquement à son devoir citoyen.

Australie

Depuis 1924, le vote est obligatoire en Australie. L'amende prévue est très faible, mais est appliquée. L'Australie a divisé par cinq l'abstention depuis lors. Lors des dernières élections fédérales, la participation dépassait 93 %.

Brésil

Le vote est obligatoire de 18 à 70 ans. La participation s'est établie à près de 80 % à l'élection présidentielle de 2014 qui a vu l'élection de Dilma Rousseff. Les sanctions sont très sévères. Si les Brésiliens ne justifient pas leur absence aux urnes, ils ne peuvent plus obtenir un passeport ou une carte d'identité, percevoir un salaire d'une administration publique, participer à un concours ou un examen public ou administratif, obtenir un prêt financier auprès d'une des banques officielles.

Les contre-exemples

À l'inverse d'autres pays ont supprimé cette obligation : comme les Pays-Bas en 1970. Même si le taux de participation a diminué, il est resté très élevé avec près de 75 % de participation aux élections législatives de 2012. En 1967, la participation montait jusqu'à 95 %. De même l'Italie a levé l'obligation en 1993. Le même phénomène est à observer. Aux élections générales de 1992, la participation s'établissait à 86 %. Aux dernières élections de 2013, elle était de 75 %.

Source : www.lepoint.fr ; 15/04/2015.

- Document 3 : Les arguments pour le vote obligatoire :

Pour : « La République a besoin de tous ses citoyens »

Gilles Finchelstein, directeur général de la Fondation Jean-Jaurès (Paris).

Les rites sont nécessaires au fonctionnement de la République. Le service militaire a disparu, il ne reste que des événements sportifs ou festifs ! Le vote doit retrouver sa dimension symbolique. Il faut créer une cérémonie républicaine de remise des cartes électorales, faciliter l'inscription sur les listes et le vote par procuration. Le vote, c'est le premier engagement des citoyens : il faut le rappeler, surtout aux jeunes. La République a besoin de tous ses citoyens.

Renouer le lien entre les élus et le pays. Le vote obligatoire inciterait les citoyens à s'intéresser plus régulièrement aux décisions qui les concernent, et à choisir eux-mêmes ceux qui parlent et agissent en leur nom. Surtout, il obligerait les élus à se préoccuper de tous les territoires dont ils ont la charge et pas seulement à ceux où les citoyens sont les plus nombreux à voter.

En contrepartie, il faut prendre en compte le vote blanc. La République peut rendre le vote obligatoire, mais si les électeurs sont insatisfaits des candidats et qu'ils l'expriment par un vote blanc, celui-ci doit être reconnu au même titre qu'un suffrage exprimé. Le vote obligatoire, c'est donc plus de choix pour les électeurs. Et aller moins d'une fois par an dans son bureau de vote, ce n'est pas un effort insurmontable !

Source : <http://www.leparisien.fr/magazine/grand-angle/debat-pour-ou-contre-l-instauracion-du-vote-obligatoire-06-05-2015-4750253.php>

- Document 4 : Les arguments contre le vote obligatoire :

Contre : « Mettre à l'amende les mécontents, souvent modestes, c'est indécent »

Dominique Chagnollaud, professeur à Paris II et président du Cercle des constitutionnalistes (Paris).

Un diagnostic erroné. La participation baisse, c'est un fait, en France et en Europe. Mais les citoyens se déplacent pour voter malgré les changements de calendriers électoraux et la multiplication des élections. Il y aurait peut-être plus de participation s'il y avait moins d'élections. L'abstention augmente aussi dans des pays comme la Belgique (+ 8 % aux dernières législatives de 2008) où le vote est pourtant obligatoire.

Traiter les causes de l'abstentionnisme. Avec le vote obligatoire, on traite le symptôme que constitue la baisse de participation. On s'attache à l'aspect quantitatif et on laisse de côté le qualitatif, à savoir la désaffection des citoyens pour leurs institutions. Cela revient à mettre un cataplasme sur une jambe de bois...

Gare au risque de marginalisation. Une partie des abstentionnistes – les jeunes, les personnes âgées, les chômeurs – est déjà marginalisée. Pour les faire rentrer dans le rang, on les pénaliserait un peu plus juridiquement en leur infligeant des amendes, voire en les poursuivant au pénal quand celles-ci ne seraient pas payées. C'est une idée indécente et réactionnaire. Et dangereuse, car elle risque d'entraîner un peu plus de défiance de la part de nos concitoyens les plus modestes.

Source : <http://www.leparisien.fr/magazine/grand-angle/debat-pour-ou-contre-l-instauracion-du-vote-obligatoire-06-05-2015-4750253.php>

Nom :
Prénom :
Classe :

Date :

> FICHE DE PREPARATION DU DEBAT 1 :	
QUESTION DU DEBAT
THESE DEFENDUE
ARGUMENT 1
EXEMPLE 1
ARGUMENT 2
EXEMPLE 2
ARGUMENT 3
EXEMPLE 3
SOLUTIONS PROPOSEES

> BILAN DU DEBAT N°1 : LE VOTE DOIT-IL ÊTRE UNE OBLIGATION POUR LE CITOYEN ?

POUR QUE LE VOTE SOIT OBLIGATOIRE

CONTRE QUE LE VOTE SOIT OBLIGATOIRE

ARGUMENTS :

ARGUMENTS :

SOLUTIONS PROPOSEES :

SOLUTIONS PROPOSEES :

POINTS POSITIFS DU DEBAT :

POINTS DU DEBAT A AMELIORER :